



CS\_2025\_15

## Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars, à dix heures, se sont réunis, Salle de La Boule d'Or à PONTCHATEAU, sur convocation adressée le quatorze mars deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

### PRESENTS :

**CHÂTEAUBRIANT-DERVAL** : M. Philippe CADOREL et Lionel MUSTIERE, Mme Édith MARGUIN ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Yves TAILLANDIER, Pierre LAUDEN, Patrick CORBEL, Mme Hélène COUTELLER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Jean-François RICARD et Joël ARIZA ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : M. Jean-Luc GRÉGOIRE et Mme Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER, MM. Yves DAUVE, Paul SEZESTRE et Armel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Jean-Michel CLAUDE (*pouvoir reçu de M. BUCHET*), et André RAITIERE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de M. BRARD*) et Didier BROUSSARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET, Pascal ÉVAIN et Mme Marie-Line BOUSSEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Patrick BERNIER, Claude CAUDAL et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : MM. Jacques LEGENDRE et Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Frédéric LAUNAY et Thierry COIGNET

Secrétaire de séance : M. Didier BROUSSARD

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 31

Votants : 33

Pouvoirs : 2

### ABSENTS EXCUSES :

**CHÂTEAUBRIANT-DERVAL** : M. Philippe PADIOLEAU ; **ESTUAIRE ET SILLON** : M. Yoann DORNER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER et Jean-François CHARRIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, M. Patrick BUCHET (*pouvoir donné à M. CLAUDE*), Laurent MERCIER, Jacques PRAUD et Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. David MOISAN et Philippe BIDON ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Cédric BIDON, Benoît BOULLET, Luc NORMAND et Jean-Michel BRARD (*pouvoir donné à Frédéric MILLET*), Yvon JACOB et Thierry RICCI ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER, Jean-Emmanuel CHARRIAU, Jean-Guy CORNU, Hervé CREMET, Pascal DABIN, Thierry GRASSINEAU, Jean-Marc JOUNIER, Youssef KAMLI, Joseph LANCREROT, Pascal PAILLARD, Denis THIBAUD et Vincent YVON.

## VOTE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) DU PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS 2025 A 2029 – BUDGET 2025

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 28 février 2025, il a été présenté aux membres du Comité Syndical le programme prévisionnel d'investissements à réaliser entre 2025 et 2029 (67,786 M€).

Compte tenu du calendrier prévisionnel de réalisations de ces différents projets et afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2025, il est proposé de voter une autorisation globale de programme présentée aux membres du Comité en prévoyant l'inscription des crédits de paiement correspondants de 2025 à 2029.

### Le Comité syndical,

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Vu l'instruction codificatrice M4,**

**Vu le rapport ci-dessus,**

**Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage des différents dossiers de travaux d'investissements,**

### DECIDE, à l'unanimité :

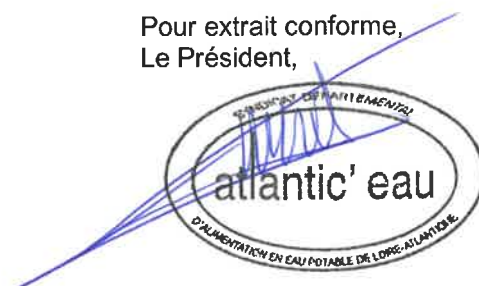
#### ➤ D'ADOPTER :

- le montant global d'une autorisation de programme à hauteur de 67,786 M€ entre 2025 et 2029,
- et la répartition des crédits de paiement correspondants tels que présentés dans l'annexe jointe :

CREDITS DE PAIEMENTS (en k€)						
Réalisations antérieures	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
57 558	27 322	23 798	10 725	5 123	818	125 344

Les dépenses seront financées à partir des crédits de paiement à inscrire au budget d'atlantic'eau et seront susceptible d'ajustements compte tenu des aléas pouvant intervenir. Elles seront imputées aux chapitres 20 « immobilisations incorporelles » et chapitre 23 « immobilisations en cours ».

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Frédéric MILLET

CS\_2025\_15

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 27/03/2025

- sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 27/03/2025

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.